



Règlement de la Chasse aux oeufs



Préambule

A l'occasion de la fête de Pâques, la Ville d'Esvres organise une chasse aux oeufs sur l'aire de jeux au plateau sportif le samedi 19 avril 2025 de 10h00 à 12h00.

La participation au jeu vaut acceptation sans réserve du présent règlement et de toute modification qui pourrait être ultérieurement adoptée.

Le règlement est disponible dans l'agenda du site internet de la ville et sur simple demande au service communication.

Article 1 - Participants

La participation à la chasse aux oeufs est libre et gratuite. Elle est réservée aux enfants de maternelle des écoles Les Sources et Sainte-Thérèse sous réserve d'une inscription préalable via le coupon ou par courriel à communication@esvres.fr. Un contrôle sera réalisé à l'entrée.

Article 2 - Droit à l'image

Dans le cadre de cette manifestation, la Ville d'Esvres est amenée à prendre des photographies et/ou vidéos susceptibles d'être publiées sur les supports de communication de la Ville : site internet, Facebook, ainsi que dans les lettres d'information ou le magazine.

Vous pouvez exercer votre droit de refuser la publication de photographies en écrivant au Service communication : Mairie d'Esvres - Rue Nationale - 37320 ESVRES - communication@esvres.fr

Article 3 - Responsabilités

Chaque enfant est sous la responsabilité de ses parents ou de l'accompagnateur majeur et l'organisateur ne peut en aucun cas être tenu responsable d'un éventuel incident.

La Ville décline toute responsabilité en cas d'accident de personnes, occasionné par des objets exposés, leur manutention, leur installation, pour une cause quelconque avant, pendant ou après la manifestation. Les participants à la manifestation déclarent avoir souscrit une police d'assurance responsabilité civile.

Article 4 - Déroulement de la manifestation

Il sera remis à chaque enfant un papier sur lequel seront représentés les oeufs de couleur à rapporter, dans le respect des règles de bienséance (pas de bousculades...).

En bonus, 25 oeufs dorés sont aussi cachés. Chaque enfant ne pourra ramasser qu'un seul de ces oeufs particuliers qui donne droit à un lot supplémentaire.

A la fin de la collecte, l'enfant pourra échanger les oeufs qu'il aura trouvés contre des chocolats auprès des organisateurs.

La Ville se réserve le droit :

- d'exclure de la manifestation toute personne gênant le bon déroulement de la chasse et/ou ne respectant pas les règles de la manifestation.
- d'annuler la manifestation pour des raisons pouvant remettre en cause le bon déroulement de la chasse aux oeufs (conditions météorologiques, sanitaires, etc.).